



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées

Question écrite n° 55081

## Texte de la question

M. Régis Juanico attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la gratuité des musées et monuments nationaux. Le président de la République a annoncé, le 13 janvier, la gratuité totale des musées pour les jeunes âgés de moins de 26 ans à compter du 1er avril 2009. Il lui demande donc si une mesure allant dans le même peut être envisagée pour les Français vivant dans la précarité et les retraités disposant de faibles ressources.

## Texte de la réponse

Depuis le 4 avril 2009, les enseignants du primaire et du secondaire bénéficient de la gratuité d'accès des collections permanentes des musées et monuments nationaux et ce à titre professionnel et individuel. À cet effet, le Pass éducation a été créé : il s'agit d'une carte qui permet d'entrer gratuitement dans cinquante-sept musées nationaux et quatre-vingt-sept monuments nationaux en France (leur liste est disponible dans chaque académie). Cette carte est destinée aux professeurs des écoles, des collèges et des lycées en activité dans les établissements de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. Elle est distribuée par les directeurs d'école et les chefs d'établissement et est valable pour deux années scolaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Régis Juanico](#)

**Circonscription :** Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55081

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juillet 2009, page 6957

**Réponse publiée le :** 6 juillet 2010, page 7569